



JORF n°0030 du 5 février 2019
texte n° 5

Arrêté du 29 janvier 2019 clôturant le programme philatélique de l'année 2019 et fixant le programme philatélique de l'année 2020 (2e partie)

NOR: ECOI1900918A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/1/29/ECOI1900918A/jo/texte>

Le ministre de l'économie et des finances,
Sur le rapport du président-directeur général du Groupe La Poste,
Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 complétant le programme philatélique de l'année 2018 et fixant le programme philatélique de l'année 2019 (1re partie) ;
Vu l'arrêté du 21 février 2018 clôturant le programme philatélique de l'année 2018 et fixant le programme philatélique de l'année 2019 (2e partie) ;
Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 complétant le programme philatélique de l'année 2019 et fixant le programme philatélique de l'année 2020 (1re partie),
Arrête :

Article 1

Le programme philatélique de l'année 2019 est complété comme suit :
Série « commémoratifs et divers » :

- Le Mahatma Gandhi ;
- Le Monte Cinto.

Article 2

Le programme philatélique de l'année 2020, 2e partie, est fixé comme suit :
Série commémoratifs et divers :

- Frédéric Dard ;
- Olympe de Gouges ;
- Le général de Gaulle ;
- Ludwig van Beethoven ;
- 800 ans de la Faculté de Médecine-Université de Montpellier ;
- Pavillon de la France à l'Exposition universelle de Dubaï 2020 ;
- 93e Congrès de la Fédération française des associations philatéliques ;
- Salon philatélique de printemps 2020.

Série touristique :

- Le village élu village préféré des Français au cours de l'année 2019 ;
- Bès-Bédène (Aveyron) ;
- La Roche-sur-Yon (Vendée).

Série artistique :

- Marie-Guillemine Benoist.

Série « Les métiers d'art ».

Série « Les grandes heures de l'Histoire de France ».

Série « Sports ».
Série « Poste Aérienne » :

- Cent-cinquantième des ballons montés.

Série « Jeunesse ».
Série « Faune et Flore »
(Nouvelle appellation de la série « Nature »).
Série « La Terre et les Hommes ».
Création d'une nouvelle série, qui succède à la série « actrices-acteurs ».

Article 3

L'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 complétant le programme philatélique de l'année 2019 et fixant le programme philatélique de l'année 2020 (1^{re} partie) est modifié comme suit :

« Art. 1. - 150^e anniversaire du canal de Suez : émission transférée de la catégorie "Série commémoratifs et divers" à la catégorie "Emissions internationales", au titre des émissions communes ».

Article 4

Le président directeur-général du Groupe La Poste est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 29 janvier 2019.

Bruno Le Maire